

ADDENDA

Complément de l'expertise

**«PRÉSENCE AMÉRINDIENNE CONTINUE DANS LA RÉGION DE
CHICOUTIMI SOUS LE RÉGIME ANGLAIS»**

Dossier «*Métis*»

Dépôt : 27 mai 2009)

Question traitée :

**«SUR LA PRÉSUMÉE EXISTENCE
DE LIENS D'ETHNICITÉ OU DE TERRITORIALITÉ
ENTRE FALARDEAU ET LES ESCOUMINS»**

(Régime anglais)

Ministère de la Justice (Québec)

MRNF (Québec)

Réal Brisson

Historien

(11 déc. 2009)

SOMMAIRE

Entrée en matière

1. Falardeau en lien avec Pointe-Bleue

- Les Indiens de Chicoutimi sous le Régime anglais
- La souche Xavier

2. Mixités chicoutimiennes intertribales

- Les chasseurs descendus des hauteurs
- Betsiamites à Chicoutimi
- Les «*Sauvages*» venus du fleuve

3. Entre Falardeau et les Escoumins

- Divergence culturelle et étanchéité territoriale
- La boucle bouclée

Conclusions

**«SUR LA PRÉSUMÉE EXISTENCE
DE LIENS D'ETHNICITÉ OU DE TERRITORIALITÉ
ENTRE FALARDEAU ET LES ESCOUMINS»
(Régime anglais)**

Entrée en matière

Ce complément d'étude vise à sonder la prétendue existence de liens à caractère ethnique ou territorial entre des familles ou des individus de la région de Falardeau au Saguenay et la communauté montagnaise des Escoumins sur la Côte-Nord sous le Régime anglais.

Dans sa démarche, l'enquête retrace les principaux jalons de circulation empruntés par les chasseurs montagnais de l'Ouest dans les terres (réseau fluvial de l'hinterland) et sur la côte (Saint-Laurent et rivière Saguenay) durant cette période coloniale. Lorsque la situation le permet, ce fil conducteur permet d'intégrer et de traiter, au passage de leurs visites plus ou moins prolongées selon les périodes et les activités en cours, des données significatives à caractère identitaire, culturel ou socio-économique.

À priori, autant de mobilité accentuée par la grande perméabilité des territoires familiaux d'exploitation faunique laisse supposer des mises en contact possibles des différentes familles autochtones, majoritairement montagnaises en l'occurrence, en provenance de localités fort différenciées : Piékouagamie (Pointe-Bleue, lac Saint-Jean), Saguenay (Chicoutimi) et haute Côte-Nord (Tadoussac, Escoumins, Îlets-Jérémie / Betsiamites).

Il importe d'indiquer que quelques retours au document référence («*Présence amérindienne continue dans la région de Chicoutimi sous le Régime anglais* – R. Brisson») s'avèrent incontournables en raison de thématiques similaires déjà traitées. Des informations d'appoint s'ajoutent alors au contexte propre à la région de Chicoutimi pour intégrer plus

spécifiquement Falardeau, chaque fois que des sources ou des contextes historiques déductifs l'autoriseront, au processus de réflexion.

1. Falardeau en lien avec Pointe-Bleue

Les Indiens de Chicoutimi sous le Régime anglais

À mi-chemin au 19^e siècle, des changements importants touchant les familles autochtones du Saguenay / lac Saint-Jean surviennent comme suite à l'imposante arrivée récente de colons et d'ouvriers canadiens dans la région de Chicoutimi. On assiste alors à un repositionnement du poste et de la mission de cette localité vers le lac Saint-Jean.

Une source ecclésiastique nous apprend qu'il y a interruption de la construction de la chapelle de Chicoutimi dès 1843. L'évêque de Québec justifie cette mesure dans une lettre à son missionnaire : la compagnie de la Baie d'Hudson projette le déménagement de son poste de traite au lac Saint-Jean et que dans les circonstances «*on ne continuerait point à faire descendre les Sauvages à ce poste*»¹⁶⁸. À ses yeux, c'est un mal pour un bien car : «*Peut-être les sauvages y gagneront-ils, parce qu'ils se trouveront plus éloignés des blancs dont la fréquentation n'a pas coutume de leur être favorable*».

Et comme prévu, le poste de Chicoutimi, localisé au confluent des rivières Chicoutimi et Saguenay, limite considérablement ses activités de traite dans les années subséquentes¹⁶⁹. On assiste progressivement à sa fermeture qui se fera en 1863 bien que la compagnie de traite y poursuivra des activités commerciales jusqu'en 1876. Le poste existait depuis 200 ans¹⁷⁰.

Il y a donc déplacement des activités de traite et de mission avec les familles autochtones vers le lac Saint-Jean au terme du Régime anglais. On assiste alors à la création de la réserve de Pointe-Bleue (Roberval) en 1856.

¹⁶⁸ Archives de l'Archevêché de Québec, *Registre des lettres*, vol. 20, p. 360-1, Corresp. : Mgr Signay / Ch. Pouliot – 10 mai 1843.

¹⁶⁹ Parcs Canada, *Répertoire des désignations d'importance historique nationale. Commémoration de l'histoire du Canada*, Ottawa, 2001, fiche #Q03-679 (Plaque commémorative du vieux poste de traite de Chicoutimi - 2000); Dorion, Nicole, *Postes de traite*, [Section «Patrimoine»], Québec, Ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, 1994, Document ministériel accessible sur Internet (mise à jour : 6 juin 2007).

¹⁷⁰ En 1845, le poste de Chicoutimi est toujours clairement identifié sur la rive ouest de la rivière du même nom à son embouchure où elle déverse dans la rivière Saguenay comme il est dessiné sur un plan d'arpentage de l'arpenteur-géomètre D. S. Ballantyne. Consulter un détail de cette carte dans sa reproduction partielle sur la page couverture de l'ouvrage de Lorenzo Angers : *Chicoutimi – Poste de traite (1676-1856)*, Montréal, Leméac, 1971 (à noter que le titre figurant sur la carte reproduite se lit comme suit : «*Partie de la Route des fourrures sur la rivière Chicoutimi, Extrait du Plan de D. S. Ballantyne, Arpenteur-Géomètre en 1845 – Nomenclature d'après les rapports des arpenteurs Bouchette et Hamel en 1828*» avec un signalement : «*Recherches par Paul Nadeau A.G.*»)

La réserve servira de lieu d’ancrage pour la plupart des familles se rattachant à la communauté autochtone saguenéenne (amalgame des groupes piékouagamiens et chicoutimiens) que la compagnie commerciale de traite ainsi que le clergé missionnaire local avait progressivement délogée entre 1845 et 1865 hors Chicoutimi pour des raisons liées à la concurrence pour l’un et aux bonnes mœurs pour l’autre¹⁷¹. Par ailleurs, certaines familles ne se rapporteront pas toujours au territoire confiné de la réserve. Elles vont s’implanter ailleurs tout en conservant les territoires de chasse auxquels elles ont été accoutumées.

La souche Xavier

Quelques documents échelonnés sur une centaine d’années rendent compte de cette diaspora régionale pour la communauté dite «*montagnaise*» de Pointe-Bleue. À titre indicatif, un document de 1874 provenant de l’agent gouvernemental Otis stationné à Pointe-Bleue rend compte de cette dispersion. Le fonctionnaire fournit alors au ministre de l’Intérieur (Langevin) le plus récent recensement des Indiens de la Réserve n’ayant toutefois fait «*nulle mention de ceux qui étaient établis en dehors*»¹⁷². Donc, il ya des familles de Pointe-Bleue qui habitent <a l’extérieur de la réserve. Selon l’agent, il s’agit d’Abénaquis qui «*ont laissé... pour descendre au fleuve S^t Laurent*» mais «*Aussi des Montagnais sont allés se fixer dans le Nord*». Ce «*Nord*» n’est pas précisé mais ce ne peut être que les bassins hydrographiques des rivières Mistassibi, Péribonka, Manouane ou Shipshaw (à proximité de Chicoutimi) le long de laquelle se greffe Falardeau.

Et les familles Xavier désormais ancrées à Falardeau (lac Sébastien) comptent parmi celles-là. En effet, les premiers Montagnais à s’implanter à Falardeau vers les années 1880 avaient comme patronymes «*Xavier*», «*Charlish*» et «*Joseph*» d’après un témoignage d’un ancien de la localité¹⁷³. D’après un autre informateur qui a vécu toute sa vie au village de Falardeau, c’est la famille Xavier qui aurait été prédominante dans le secteur¹⁷⁴. Il y avait François Xavier, Joseph et son fils Moïse, de même que Philippe et son fils Étienne qui aurait épousé une Charlish. Ils étaient installés à l’entrée ouest au lac Sébastien non loin de la «*Chute-*

¹⁷¹ Archives de l’archevêché de Québec (AAQ), *Registre des lettres*, vol. 20, p. 360-1, Corresp. : Mgr Signay / Ch. Pouliot – 10 mai 1843.

¹⁷² Archives publiques du Canada, Ministère des Affaires Indiennes, RG10, vol. 1919 ([*Correspondance*] : L. Otis à Langevin, Pointe Bleue, 2 mars 1874).

¹⁷³ Témoignage de Jean-Baptiste Petit, tiré de Russel Bouchard et Rosaire Dufour, *Saint-David-de-Falardeau : de l’eau, de la terre et des hommes*, Chicoutimi-Nord, s.é., 1998, p.7, encadré (Coll. : *Histoire des municipalités*, #16).

¹⁷⁴ Témoignage de Rosario Beauregard [premier marchand général du village de Falardeau dès 1930], tiré de Pâquerette Lagacé et Louise Simard, *Album-souvenir, 1937-1987 : ½ siècle d’héritage à faire grandir : St-David de Falardeau*, Saint-David de Falardeau, Comité du 50^e anniversaire, 1987, p. 20.

aux-Galets» (voir la *CARTE A* ci-après). Les familles montagnaises établies à Falardeau fréquentaient surtout le gros campement indien de Pamouscachiou à la tête de la Shipshaw (Papinachois) pour leur hivernement. Les Xavier fréquentaient des territoires de chasse également au lac Onatchiway. Bien que le territoire de rattachement de ces familles se trouvaient à la réserve de Pointe-Bleue (Mashteuiasht), elles se rendaient à Sainte-Anne de Chicoutimi pour s’approvisionner par une série de portages depuis Falardeau par les lacs Tortue, Clair et Charles (Grenon) pour ensuite joindre les têtes des rivières des Vases ou du Caribou avant leur descente jusqu’à Chicoutimi (voir la *CARTE B* ci-après).

Depuis la mi-temps du 19^e siècle, les familles Xavier sont d’emblée associées au groupe de chasseurs de Chicoutimi. Leurs membres se distinguent territorialement de leurs congénères de Pointe-Bleue. L’histoire orale rend compte de cette particularité. Aucun Xavier ne figure sur la liste des 55 chasseurs de Pointe-Bleue dressée par l’ethnographe Frank Speck vers 1915 et ses informateurs (chasseurs) font remonter les *occupants* des différents lots familiaux de la «*Lake St. John Band*» (terminologie du chercheur) sur plusieurs générations, ce qui, selon l’opinion de l’enquêteur de terrain, permet d’authentifier son information jusqu’au Régime anglais, soit 1850¹⁷⁵.

Les familles Xavier de Falardeau sont bien représentées sur la carte territoriale de la «*Chicoutimi Band*» (terminologie du chercheur), occupant deux des quatre lots de chasse et de piégeage reconstitués par Speck. Joseph Xavier se découpe une part dans la région du lac Pamouscachiou à la tête de la Shipshaw (rivière des Papinachois) alors que son frère Philippe fréquente quant à lui tout le secteur du lac Onatchiway plus en aval. De leur habitat fixé à Falardeau, ils bénéficient des aires de chasse et de piégeage étalées sur la pleine longueur de la rivière Shipshaw depuis le lac Sébastien. Pour ce qui touche les rencontres avec le missionnaire et le traiteur (fourrures), Speck signalera pour ces chasseurs regroupés dans ce qu’il nomme la «*Chicoutimi Band*» : «*trade and mission headquarters are at Ste. Anne, opposite Chicoutimi on the Saguenay river*»¹⁷⁶.

¹⁷⁵ Frank Speck, «Family hunting territories in the Lake St. John Montagnais and neighboring bands», *Anthropos*, 22 (1927), p. 399-402. À noter que les archives d’avant 1850 livrent peu d’information quant à la localisation précise des territoires de chasse des familles saguenéennes qui fréquentent et se rapportent toujours à Chicoutimi (poste et mission) à cette date. Dans la correspondance de l’évêché de Québec par exemple, aucun emplacement (lac, rivière ou secteur) n’est borné et encore moins particularisé pour l’une ou l’autre des 30 à 40 familles indiennes «*en détresse*» de Chicoutimi qui vont bénéficier d’une aide gouvernementale (vêtements, provisions de bouche et même fusils) en 1849 pour qu’elles puissent, retourner en forêt «*chercher leur vie*», selon le mot de l’évêque Flavien Turgeon qui agit comme intercesseur auprès de l’autorité politique (AAQ (Archives de l’Archevêché de Québec), *Registre des lettres*, vol. 22, p. 448-9, Correspondance : Mgr Turgeon / Père Durocher – 8 novembre 1848).

¹⁷⁶ F. Speck, «Montagnais-Naskapi bands and early Eskimo distributions», *American Anthropologist*, 33 (1931) : p. 581.

Bien que la famille Xavier semble assurer pour une partie du 19^e siècle une constance à Falardeau (habitat) et sur toute la Shipshaw (territoire de chasse et de piégeage), il est des présences davantage circonstanciellelles sinon volatiles sur le territoire du groupe de Chicoutimi qui méritent d'être signalées. Adjacent au territoire des Xavier, Speck mentionne un emplacement de chasse et de piégeage (situé dans les bassins des rivières de la Tête-Blanche et des Huit-Chutes à l'est du lac Onatchiway) qui est détenu par Charles Régis, dont la famille est originaire de la côte du fleuve Saint-Laurent¹⁷⁷. Quant à l'autre lot familial associé à des chasseurs soi-disant de Chicoutimi (situé dans les bassins des rivières Valin et Saint-Louis), il est identifié à Flavien St-Onge qui détient un autre territoire qu'il exploite au sud de la rivière Saguenay (rivière du Petit-Saguenay). Ce dernier territoire avait jadis appartenu à un membre de sa famille, Flavien Maurault --patronyme omniprésent aux Escoumins-- et comprenait également le bassin de l'Anse Saint-Jean, toujours au sud de la rivière Saguenay. C'est ce qui explique qu'il aura été jadis rattaché à la bande de Tadoussac. Une grande diversité géographique est donc notable pour ce qui touche les utilisateurs des lots de piégeage de Chicoutimi que l'on aurait cru moins perméables aux membres (en apparence) externes des familles identifiées, ce qui amènera ce constat du chercheur : «*The personnel of the band [«Chicoutimi Band»] has changed greatly from time to time ...*»¹⁷⁸.

Ces frontières élastiques des terrains de chasse et de piégeage sont de nature à favoriser une grande mobilité des familles d'où découlent des rapprochements donnant lieu à différentes formes d'entraide, d'échange et de mixité. À cet effet, les Xavier de Falardeau fournissent un cas précis d'union intertribale bien que l'exemple apporté déborde de la temporalité encadrant la présente étude. Toutefois, c'est du nord que se concrétisera cette diversité. Les deux fils de François Xavier, soit Joseph et Philippe, vont marier deux filles Nikutash en 1899, soit Marie-Anne (dont le père est Charles Mistassini) et Agnès¹⁷⁹. Il est légitime de penser que ces familles (l'une de Falardeau et l'autre de Mistassini) ont pu se rencontrer en période d'hivernement quelque part sur le territoire de chasse à hauteur de Pamouscachiou / Pipmuakan (revoir la CARTE A ci-après). En 1891, le recensement enregistre la présence de la famille mistassine à

¹⁷⁷ Frank Speck, «Family hunting territories in the Lake St. John Montagnais and neighboring bands», *Anthropos*, 22 (1927), p. 402.

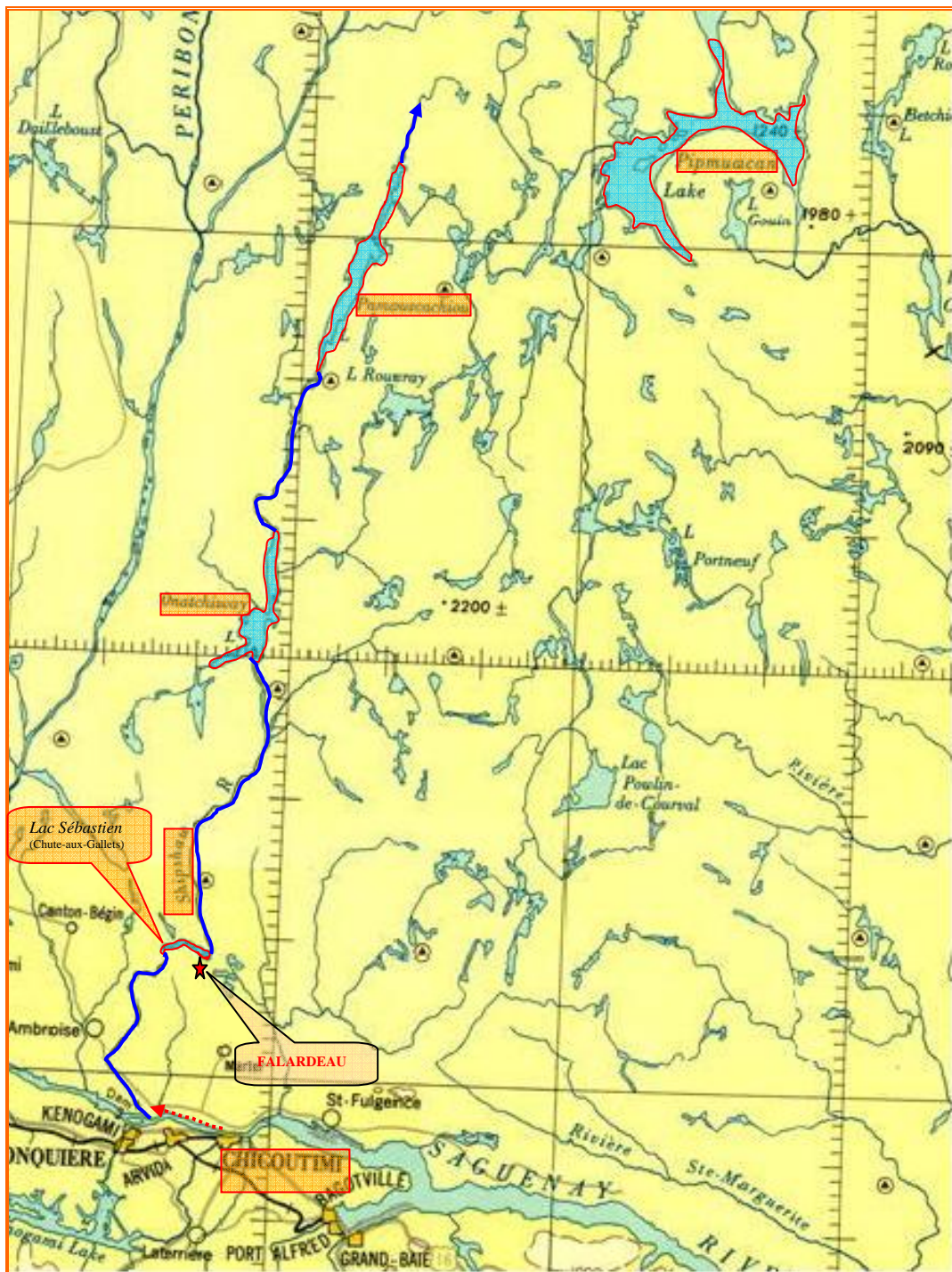
¹⁷⁸ F. Speck, «Montagnais-Naskapi bands and early Eskimo distributions», *American Anthropologist*, 33 (1931) : p. 581.

¹⁷⁹ [Registres d'état civil, Paroisse Sainte-Anne de Chicoutimi, [Mariage] (Joseph Xavier / Marie-Anne Nikutash ET Philippe Xavier / Agnès Nikutash, 8 août 1899)].

Betsiamites, ce qui peut valider l'hivernement ou à tout le moins les passages à Pipmuakan dans l'itinéraire hydrographique papinachois pour les Nikutash¹⁸⁰.

En bref, pour ces seuls groupes familiaux signalés sur le territoire de chasse et de piégeage du secteur nordique avoisinant Chicoutimi --dont les Xavier de Falardeau--, des familles en provenance de lieux aussi composites que Sainte-Anne de Chicoutimi, Mistassini, Betsiamites, Escoumins et Tadoussac ont pu tisser des liens de parenté et multiplier les échanges intercommunautaires à caractère commercial à la suite des rencontres qu'auront favorisé les nombreuses mouvances autochtones saisonnières à des aires d'exploitation (commune ou contiguë) des ressources fauniques. Mais encore convient-il de démontrer que des familles extérieures à la contrée chicoutimienne maintiennent une présence régulière dans le secteur. Ce sera le cas des Montagnais de Betsiamites à tout le moins.

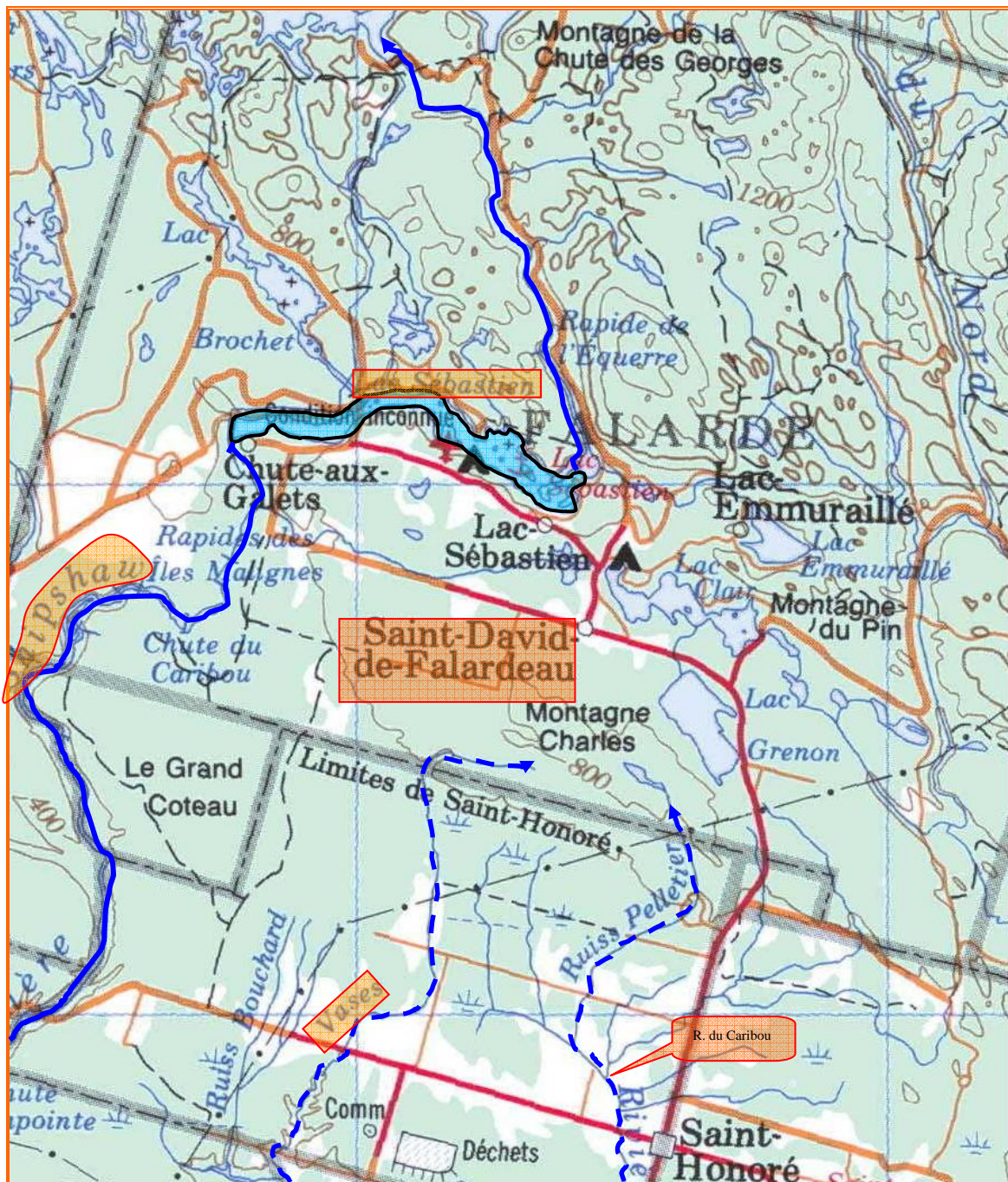
¹⁸⁰ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), *Recensement 1891 Census*, Gouvernement du Canada, Recensement - District de Betsiamites (148), sous-district MM, territoire non organisé, p.7, lignes 15 et 20.



CARTE A

Circuit chicoutimien : lien hydrographique nordique des chasseurs du Saguenay (entre autres la famille Xavier de Falardeau) par la rivière Shipshaw («R. des Papinachoïs») jusqu'à Pamoussachiou et Pimpuacan en passant par les lacs Sébastien et Onatchiway.

[Carte topographique contemporaine :] *Saguenay River (Québec)*, détail, Department of Mines and Resources (Mines, Forests and Scientific Branch), Ottawa, Canada, 2222, Échelle : 1 : 1 000 000, 1949 (U. Laval, QC – Centre Géo / Stat) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



CARTE B

Lien hydrographique des chasseurs du Saguenay avec la région de Falardeau par la rivière Shipshaw («*R. des Papinachois*»). Les rivières des Vases (à proximité des Terres Rompues légèrement en amont de Chicoutimi) et la rivière du Caribou (légèrement en aval de Chicoutimi) prennent également leur source dans la région méridionale de Falardeau. À remarquer la localisation du lac Sébastien à proximité de Falardeau où se logent les familles indiennes dont les Xavier.

[Carte topographique contemporaine :] *Chicoutimi (Québec)*, détail, Énergie, Mines et Ressources – Canada, 22 D, Échelle : 1 : 250 000, [1966] 1989 (U. Laval, QC – Centre Géo / Stat) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]

2. Mixités chicoutimiennes intertribales

Les chasseurs descendus des hauteurs

À la hauteur des lacs Onistagane et Manouane, il doit être souligné que la dénomination «*Petits Mistassins*» revient de façon récurrente sur les cartes anciennes de la deuxième moitié du 18^e siècle dans la région du lac Onistagane. Entre 1755 et 1809, l'archive cartographique de la première tranche du Régime anglais est unanime : les Petits Mistassins collent à la frange ouest, sud-ouest et même sud de ces plans d'eau et toujours dans le voisinage des Papinachois des Îlets-Jérémie / Betsiamites¹⁸¹. Ils font partie des groupes autochtones qui fréquentent les missions et les postes du Domaine royal dans sa partie saguenéenne¹⁸². Et comme certaines familles papinachoises des terres nomadisent non seulement au lac Manouane mais également dans cette région qui comprend le lac Onistagane, les contacts réguliers entre les deux groupes demeurent très plausibles pour ne pas dire incontournables.

Ces croisements ne font que renforcer l'idée de communautés multiples de chasseurs -- l'une papinachoise, l'autre mistassine et encore une autre : saguenéenne-- liées par des portions de territoire contiguës et parfois par des réseaux de circulation hydrographiques communs. Pour la région des lacs Onistagane et Manouane, la documentation fait part d'une présence continue de familles se rattachant soit à la Piékouagamie (lac Saint-Jean), soit aux Îlets-Jérémie / Betsiamites.

¹⁸¹ Consulter à titre indicatif les documents cartographiques suivants : Jacques Nicolas Bellin (1755), *Partie orientale de la Nouvelle France ou du Canada dédiée à Monseigneur...* (Université Laval, Québec – Cartothèque); Eman Bowen (1763), *An Accurate Map of North America : describing and distinguishing the British, Spanish and French Dominions...* (NMC-24630, Bibliothèque et Archives Canada) (Il convient de signaler qu'outre les Petits Mistassins du lac Onistagane, les Grands Mistassins sont également indiqués au sud du lac Mistassini); Thomas Kitchin (1763), *A New Map of North America wherein the British Dominions in the Continent...Also Extracts from the Definite Treaty of Peace in 1763, relative to the Cessions made to His Britannik Majesty on the Continent...* (NMC-11732, Bibliothèque et Archives Canada); Jonathan Carver (1776), *A new map of the province of Quebec according to the proclamation of the 7th of October 1763 from the French surveys connected with those made after the war* (Université Laval, Québec – Cartothèque); Samuel Dunn (1776), *A Map of the British Empire in North America... improved from the Surveys of Cap^t Carver* (Tiré de John Goss, *The Mapping of North America – Three Centuries of map-making 1500-1860*, Secaucus, N.J., Wellfleet Press, 1990, p.149); Robert Laurie et James Whittle (1794), *A New and Correct Map of the British Colonies in North America comprehending Eastern Canada with the province of Quebec, New Brunswick, Nova Scotia and the Government of Newfoundland...* (NMC-24664, Bibliothèque et Archives Canada); William Faden (1809), *The United States of North America with the British Colonies...* (Tiré de John Goss, *The Mapping of North America – Three Centuries of map-making 1500-1860*, Secaucus, N.J., Wellfleet Press, 1990, p.155).

¹⁸² Les mémoires de François Daine (1750) et de Plantavit de La Pause (1760) auraient assimilé les Petits Mistassins au groupe montagnais dans leur liste nominative limitée des nations autochtones peuplant le *Domaine du Roy* (François Daine, BAC, Colonies (Série C11E) / BAnQ 4M00 – [1747-54], 1240 A, folio 143.; Jean-Guillaume-Charles de Plantavit de Margon, Chevalier de La Pause : «État des postes établis sur la Coste du Nord...», c. 1760 (reprod. dans *RAPQ*, 1933-34, p. 218-9).

Betsiamites à Chicoutimi

Plusieurs témoignages corroborent historiquement la présence annuelle de familles rattachées aux Îlets-Jérémie (ultérieurement Betsiamites) dans les territoires de chasse et de piégeage de l'hinterland jouxtant la zone chicoutimienne et à Chicoutimi même. Il s'agit des «*sauvages des terres*» qu'il ne faut pas confondre avec leurs congénères *domiciliés*, les côtiers ou «*sauvages de la mer*», ces deux groupes comptant parmi les *affidés* ancrés généralement aux Îlets-Jérémie / Betsiamites durant la période estivale.

De nombreuses cartes de la période coloniale britannique affichent la localisation de ces chasseurs papinachois, qualifiés de Montagnais dans les sources écrites du 19^e siècle, dans la région des lacs Pipmouakan, Manouane et Onistagane¹⁸³. Cette poussée vers les hauteurs pour leur hivernement se fait depuis la côte. Les familles nomades remontent la rivière Betsiamites, certaines franchissant le grand lac Pipmuagan pour accéder à la région des lacs Manouane et Onistagane localisés aux sources des rivières Manouane et Péribonka. À la Noël et au terme de leur hivernement à la fonte des glaces sur les rivières, les chasseurs n'hésitent pas à descendre occasionnellement vers Chicoutimi par la Shipshaw, cette dernière identifiée du reste sur certaines cartes anciennes des 18^e et 19^e siècles comme la «*R. des Papinachois*»¹⁸⁴.

Tous ces déplacements dans l'hinterland occasionnent des échanges avec les populations locales, dont les familles chicoutimiennes et piékouagamiennes. Et Falardeau, localisé légèrement au sud-est du lac Sébastien qui charge et décharge la Shipshaw coulant des hauteurs vers la rivière Saguenay plus au sud se trouve sur cet itinéraire (revoir la *CARTE A* ci-avant pour une localisation exacte).

Sur la longue durée, quelques points de repères archivistiques accréditent cette incursion papinachoise régulière dans la contrée saguenéenne, y compris les zones de chasse nordiques.

Le jésuite Claude-G.Coquart indique dans un rapport de 1750, comme suite de son inspection des postes à la demande de l'Intendant François Bigot, que les chasseurs des Îlets-Jérémie ne manquent pas, au préjudice du «*bourgeois*» de la côte, de descendre occasionnellement à Chicoutimi, au terme de leur hivernement à Manouane, plutôt qu'aux Îlets-

¹⁸³ Voir à titre indicatif les cartes 8 (Bellin : 1755), 9 (Carver : 1776), 2 (Cary : 1808) et 10 (Dawson : 1872) en annexe de l'expertise référence sur Chicoutimi («*Présence amérindiennes continue...*» - R. Brisson) où sont localisés les Papinachois dans la région de Manouane sous le Régime anglais.

¹⁸⁴ Consulter à titre indicatif les cartes 9 (Carver : 1776) et 2 (Cary : 1808) en annexe de l'expertise référence sur Chicoutimi qui en font le signalement sous le Régime anglais.

Jérémie (Betsiamites) pour traiter leurs fourrures¹⁸⁵. Les allégeances économiques peuvent être volatiles.

Quelques autres références archivistiques --toujours sous le Régime anglais mais du 19^e siècle cette fois-- accèdent à cette présence répétée en terre chicoutimienne et piékouagamiennes par les familles affiliées. En 1823, lors d'une déposition à la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, l'explorateur et coureur des bois François Verreault, lorsque interrogé par les enquêteurs sur l'identité de la «*Nation Sauvage*» qui habite la «*Contrée*» du Saguenay / lac Saint-Jean, donne cette réponse : «*La Nation Montagnaise, leur nom Sauvage est Papinashuah, qui veut dire Rieurs ou Ricaneurs, et effectivement ils le sont*»¹⁸⁶. Provenant d'un trafiquant ayant épousé une Montagnaise et vécu 50 ans dans la région, le témoignage qui comprend également un dénombrement précis des familles pour chaque poste de traite de tout le secteur revêt une grande fiabilité. Les Papinachois sont donc bien présents dans le secteur.

Cette assiduité papinachoise en territoire saguenéen est également évoquée dans un rapport commercial adressé par un commis de Betsiamites à la Direction de la compagnie de la Baie d'Hudson en septembre 1864. À l'argument des Indiens de Betsiamites en hivernement dans la région des rivières Manouane et Shipshaw (ou «*rivière des Papinachois*», cette dernière se déversant à proximité de Chicoutimi) qui évoquent entre autres raisons le danger de voir se déplacer la bande du lac Saint-Jean vers leur territoire de chasse et de piégeage dans l'éventualité de l'établissement d'un avant-poste de traite dans leur secteur, le commis Matthew Fortescue formule dans son envoi une réponse plutôt cinglante aux dénigreur du projet: «*As regards the hunting grounds it is all Nonsense. Each hunts & kills wherever he can & they [Bersimis Indians] always encroach upon the Lake St John and the Nascoppie Indians territory*»¹⁸⁷. À noter ici l'idée de constant empiètement («*always encroach*») chez les voisins des zones chicoutimienne et piékouagamienne pour la chasse et le piégeage par les Montagnais (Papinachois) *affidés* à Betsiamites.

¹⁸⁵ C.-G. Coquart, *Relations des Jésuites*, 5 avril 1750, (Twaites, vol. 69, p. 106, 108 – [1896] 1900).

¹⁸⁶ [Témoignage de François Verreault devant un Comité de la Chambre d'Assemblée du Bas-Canada, 30 décembre 1823 – 30 janvier 1824], Bas-Canada, Législature, Chambre d'Assemblée, *Appendix to the XXXIIIrd volume of the Journals of the House of Assembly of the province of Lower-Canada, fourth session of the eleventh Parliament*, Québec, John Neilson, 1824, volume 33, appendice (R.) A, 1824, p. R23. En contrepartie, il convient de signaler que, pour sa part, l'arpenteur général du gouvernement bas-canadien, Joseph Bouchette, précisera dans son dictionnaire topographique de 1832 : «*The Montagnais or mountaineer nation, called in the cree language Papinashuah, which means «laughers or sneerers», are descended from the Algonquins...*» (Joseph Bouchette, *Topographical Dictionary of the Province of Lower Canada*, London, Longman, Rees et al, 1832, [voir par l'ordre alphabétique à la sous-section «*The Montagnais or mountaineer nation*» du mot «*INDIANS*»]).

¹⁸⁷ Archives provinciales du Manitoba – HBCA, B/17/b/2 – Section B, Post records – *Bersimis*, 1857-1864, type B – Correspondance Books, Unité 2, Bobine 1M175, fol. 19 -14 septembre 1864 (Matthew Fortescue à E. M. Hopkins).

En bref, on peut parler de circulation papinachoise séculaire des Montagnais des Îlets-Jérémie / Betsiamites puisque plusieurs sources signalent d'autres incursions papinachoises -- certaines durables et répétitives-- en territoire saguenéen bien avant le Régime anglais comme dans la dernière portion du 19^e siècle et même au 20^e. Sur plus de deux siècles au moins, pour les Montagnais de l'hinterland méridional nord-côtier associés au poste et à la mission des Îlets-Jérémie (Betsiamites) localisés à la jonction de la rivière Betsiamites et du fleuve Saint-Laurent en haute Côte-Nord, le territoire de chasse et de piégeage de la zone saguenéenne leur semble de tout temps accessible sans que leurs visites répétées fassent l'objet d'une quelconque désapprobation de la part des familles montagnaises résidentes du pays chicoutimien ou piékouagamien.

Les «Sauvages» venus du fleuve

Quelques exemples tirés des archives du 19^e siècle tendent à démontrer une présence quasi continue de familles montagnaises de Betsiamites à Chicoutimi, tout comme à sa localité jumelle sur la rive nord du fjord : Sainte-Anne de Chicoutimi. Toutefois, l'itinéraire emprunté pour ces visites se démarque de la précédente par un tracé en provenance du Sud qui emprunte cette fois le fleuve et la rivière Saguenay.

Dans la section précédente, la documentation archivistique a fait surtout état de chasseurs papinachois s'implantant aux limites nordiques du territoire saguenéen quand ce n'est pas carrément sur les terres des chasseurs piékouagamiens et sagueneys avec des visites ponctuelles à Chicoutimi. Ces familles effectuaient le trajet par l'hinterland en remontant la rivière Betsiamites jusqu'à sa source avant de redescendre vers le sud. Des familles de Betsiamites vont également se pointer à Chicoutimi mais en empruntant cette fois le circuit hydrographique méridional et côtier.

En effet, quelques données démographiques des «Sauvages» du fleuve de 1844 ne manquent pas de susciter un questionnement relié à l'identité et la provenance des familles montagnaises évoluant tant sur la côte (Saint-Laurent) qu'au Saguenay. Il est rapporté par les missionnaires fixés à Chicoutimi à l'hiver 1844-1845 qu'une trentaine de familles montagnaises ont été «*retenu*[es]» à cet endroit pendant trois mois et, que pour cette raison, les deux pères oblates ont pu parfaire leur connaissance de la langue montagnaise¹⁸⁸. Or, le père Flavien Durocher informe son supérieur que ces Montagnais «*en quartier d'hiver à Chicoutimi*»

¹⁸⁸ [«Saguenay»], *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1845, #6, p. 146-7.

proviennent des Îlets-Jérémie (Betsiamites)¹⁸⁹. Est-ce une situation d'exception? Il faut d'emblée ne pas craindre de réception hostile pour pouvoir en si grand nombre débarquer chez le voisin saguenéen, surtout si l'on songe que le nombre de familles associées à Chicoutimi (secteur Saguenay / lac Saint-Jean) ne dépasse pas 35 à cette période. Mais ces Montagnais de la région immédiate de Betsiamites sont-ils vraiment en terre étrangère? Au printemps suivant, c'est par Tadoussac que transiteront ces familles des Îlets-Jérémie, après s'être approvisionnées en écorce à Chicoutimi pour la construction de leurs canots, avant de gagner leur port d'attache. Ils formeront alors une petite flottille de canots armés de voile qui accompagnera le missionnaire Durocher dans ses déplacements en aval aux missions de la côte du Saint-Laurent.

En s'écartant de quelques décennies du régime colonial britannique, il convient également de citer un exemple percutant de 1891. Dans le recensement nominatif de l'année évoquée pour le district de Chicoutimi / Saguenay (sous-district de Sainte-Anne de Chicoutimi), on peut faire la liste d'une douzaine de familles identifiées à des «chasseurs» montagnais (entre autres : Georges Picoutelegan, François Siméon, Charles Siméon, Mathieu Jourdain, Louis Paul, Jérôme Régis, Pierre Siméon et Pascal Siméon)¹⁹⁰. Or, en consultant le même recensement pour le district de Betsiamites cette fois, on retrouve plusieurs de ces patronymes inscrits pour cette localité¹⁹¹. Qu'est-ce à dire? Peut-on être à la fois à Sainte-Anne et à Betsiamites?

On doit en déduire que cette double inscription se comprend par le passage des chasseurs papinachois à Sainte-Anne de Chicoutimi depuis leurs terres d'hivernement à Pimpuakan ou encore Manouane et possiblement Onistagane avant, pour un certain nombre d'entre eux à tout le moins, de regagner Betsiamites par le Saguenay et le fleuve. Surtout que lors de recensements ultérieurs, le nombre de chasseurs autochtones chute considérablement, ne réservant par exemple que quatre mentions de chasseurs pour le secteur de Falardeau, ces derniers affichant de surcroît le seul patronyme Xavier¹⁹².

¹⁸⁹ [Correspondance: F. Durocher, omi / Père Guigues, 17 septembre 1845], reproduit dans *Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, juillet 1847, #7, p. 105-6.

¹⁹⁰ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), *Recensement 1891 Census*, Gouvernement du Canada, Recensement nominatif - District de Chicoutimi et Saguenay (148), sous-district de Sainte-Anne de Chicoutimi (02), p. 36-38 (voir les noms Picoutelegan, Siméon, Jourdain, Paul et Régis).

¹⁹¹ Bibliothèque et Archives Canada (BAC), *Recensement 1891 Census*, Gouvernement du Canada, Recensement - District de Betsiamites (148), sous-district MM, territoire non organisé (voir les mêmes noms Picoutelegan, Siméon, Jourdain, Paul et Régis).

¹⁹² Bibliothèque et Archives Canada (BAC), *Recensement 1901 Census*, Gouvernement du Canada, Recensement nominatif - Chicoutimi et Saguenay - [Secteur Falardeau, voir à Xavier]; Bibliothèque et Archives Canada (BAC), *Recensement 1911 Census*, Gouvernement du Canada, Recensement nominatif - Chicoutimi et Saguenay - [Secteur Falardeau, voir à Xavier].

Le caractère ambulant d'un mode de vie jumelé à la grande perméabilité de nombreux territoires d'exploitation familiaux expliquent cette forte mobilité des communautés affluant non seulement de Betsiamites mais d'à peu près toutes les localités du paysage montagnais de l'ouest (haute Côte-Nord, rivière Saguenay, lac Saint-Jean).

3. Entre Falardeau et les Escoumins

Divergence culturelle et étanchéité territoriale

Occupant une position à peu près médiane sur la haute Côte-Nord (Tadoussac et la Malbaie en amont; Betsiamites et Sept-Îles en aval), la localité des Escoumins est un lieu passablement fréquenté sous le Régime anglais tant par des chasseurs que par les prêtres et les commerçants mais dont les escales semblent toujours avoir été de courte et de moyenne durée. Elle fut sujette historiquement à un brassage de populations autochtones confrontées aux maladies virales, aux aléas du commerce de la faune marine et des fourrures de l'hinterland. De plus, elle fut confrontée à l'arrivage massif, à mi-chemin du 19^e siècle, de colons ouvriers canadiens dans cette région côtière jusque là intouchée en raison de sa distance des paroisses canadiennes essentiellement fixées aux abords de l'œkoumène laurentien comme du régime des *King's Posts* qui limitait une présence extérieure pour l'exploitation des ressources fauniques terrestres et maritimes aux seuls bailleurs ayant conclu des ententes avec l'administration coloniale agissant pour le bénéfice de la Couronne.

La création d'une station commerciale et ecclésiastique puissante à proximité --la réserve de Betsiamites est créée en 1861-- allait accentuer davantage l'isolement d'une population déjà fragilisée par une démographie stagnante : enregistrements successifs de longue durée se limitant à 40 à 50 individus, soit une dizaine de familles¹⁹³.

Il faut préciser que Betsiamites exerce, dès la mi-temps du 19^e siècle, une forte attirance sur les familles montagnaises qui nomadisent dans le voisinage qui sont sans affiliation précise avec une bande, qui appartiennent à un regroupement en voie de désintégration ou qui sont tout simplement «errantes»¹⁹⁴. En 1869, le missionnaire permanent Charles Arnaud écrira : «*Nous avons amené avec nous les quelques familles éparses qui avaient échappé à la maladie lorsque la picote (petite vérole) ravageait Tadoussac et Portneuf. Les sauvages des Escoumins et des*

¹⁹³ Au début des années 1860, le missionnaire Boily en fait le dénombrement à deux reprises (*Rapport sur les Missions du Diocèse de Québec*, Québec, Imprimerie Fréchette, 1866, #17, «Lettre de R. Boily à l'Évêché, Les Escoumins, 8 février 1865»). Par la suite, on se reporte principalement aux Recensements officiels du gouvernement canadien pour obtenir les données démographiques propres à la communauté escouminoise.

¹⁹⁴ Jacques Frenette, ««Frank G. Speck et la distribution géographique des bandes montagnaises au Saguenay – Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord : l'ABC de l'HBC», *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. 19, no 1 (1989) : p. 42-3; Gaston Carrière, *Le roi de Betsiamites, le Père Charles Arnaud, O.M.I. (1826-1914)*. [Ottawa]: Éd. de l'Université d'Ottawa, 1958, p. 54; F. Speck, «Montagnais-Naskapi bands and early Eskimo distributions», *American Anthropologist*, 33 (1931) : p. 581-2.

Ilets de Jérémie nous suivirent dans ce poste; ce qui le rend le plus populeux de nos missions»¹⁹⁵.

Le territoire associé aux Escoumins s'inscrit dans un contexte élargi d'exploitation des ressources fauniques qui doit se jumeler avec le laxisme d'occupation territoriale observé chez ses voisins de Tadoussac et de Chicoutimi. On peut alors visualiser un *triangle saguenéen* qui incorpore, à la zone des Escoumins, les terres de piégeage des chasseurs de Chicoutimi (comprenant Falardeau) et de Tadoussac. On y décèle une circulation assez libre des *exploitants* sur chacune des entités mentionnées mettant en veilleuse du même coup l'idée véhiculée du territoire familial ancestral transmissible et intouchable sur la longue durée. Un tel arrangement fondé sur un processus de transmission parentale n'a jamais pu être maintenu dans les limites de ce triangle saguenéen (bornes générales : Shipshaw – Malbaie – Portneuf) et encore moins aux Escoumins.

En 1843 par exemple, dans la requête formulée par des chasseurs soi-disant «*Naturels Montagnais*» et s'identifiant aux Escoumins relativement au maintien des terres sur la devanture du fleuve qui risquent de servir à l'établissement de colons et de ce fait compromettre leur principal moyen de subsistance qui est la chasse fluviale au loup-marin (nourriture, peau, huile), il est mentionné que leur occupation remonte à 15 ans¹⁹⁶. Si c'est le cas, on ne peut que déduire que leur implantation sur le territoire concerné est de facture très récente. Ce territoire (ou une partie importante de ce territoire) aurait alors été vacant auparavant ou alors fréquenté par d'autres *exploitants*, autant autochtones que canadiens.

Pour les familles fréquentant la région escoumine, la chasse maritime (principale ressource : loup-marin) occupe une partie importante de l'espace professionnel¹⁹⁷. Avec quelques variances d'une période à l'autre, le piégeage au gibier à fourrure se place en second plan pour un nombre important de familles --les «*domiciliés*» selon le mot du jésuite

¹⁹⁵ Louis Babel, Charles Arnaud *et al*, *Journal de nos missions montagnaises (Betshiamits)*, [1869-1896], Fonds de la Paroisse Notre-Dame-de-Betsiamites (Manuscrit copié de la Société historique du Saguenay et vérifié par Victor Tremblay, prêtre archiviste, en 1949), [«Lettre de R. P. Arnaud au P. Aubert, ass. du Sup. général à Paris»], p. 21 (p. 29 au manuscrit); Archives générales OMI, Dossier Arnaud, [«Lettre de Charles Arnaud à Pierre Aubert – 23 mars 1869»], cité dans G. Carrière, *Le roi de Betsiamites, le Père Charles Arnaud, O.M.I. (1826-1914)*. [Ottawa]: Éd. de l'Université d'Ottawa, 1958, p. 54.

¹⁹⁶ Bibliothèque et Archives nationales du Québec à Québec, E21, S64, SS2, Fonds : *Ministère des Terres et Forêts – 1626-1991* (Gestion des Terres publiques – Bureau du Commissaire des Terres de la Couronne – 1793-1899) «Correspondance et autres documents des agents des terres, 1826-1863», Cote 1860-01-038\1873.

¹⁹⁷ Consulter à titre indicatif deux documents à cet effet du milieu du 19^e siècle : Flavien Durocher, [Correspondance], «*aux Escoumans, une vingtaine de familles indiennes, occupées à la chasse du loup-marin*», Tadoussac, avril-mai 1846 et Charles Arnaud, [Correspondance], «*occupées à chasser le loup-marin... une vingtaine de familles, qui s'étaient rendues aux Eskoumaines*», Baie des Ha! Ha!, 1850 (BANQ, Archives nationales - Côte-Nord, Fonds *Bélanger, René, Mgr*, Cote O9N - P 1, 900001-VV-MF.

Coquart¹⁹⁸-- et les sorties en forêt demeurent sporadiques et dans la proximité des côtes. Cette dualité professionnelle (mer et hinterland) qui est une mesure imposée et indispensable à la survie des exploitants autochtones de ce secteur nord-côtier remonte au moins au 17^e siècle et se poursuit encore dans les premières décennies du 20^e siècle, en fait tant que la demande en huile et peau de phoque demeure active.

Or, les familles de Falardeau qui exploitent des territoires de l'hinterland le long de la Shipshaw sont peu au fait de cette culture de chasse maritime et, de ce fait, auraient été peu enclins à fréquenter cette région, surtout que les terrains de proximité propres aux habitudes de chasse des exploitants des Escoumins se limitant à des sorties de courte durée s'avéraient obligatoirement complémentaires aux activités de la mer.

Dans la partie plus profonde du territoire escoumin avec les lacs Laflamme, Poulin-Courval et Moncouche comme point de repère hydrographiques utiles --secteur des hauteurs peu exploité par les chasseurs maritimes en raison de sa distance comme de son terrain montagneux--, il est une zone de chasse et de piégeage qui pourrait faire l'objet d'une utilisation indéterminée, sinon restreinte et qui mérite attention en raison de sa localisation. Examinée d'un angle saguenéen, soit au nord-est de la localité de Saint-Fulgence localisé en aval de Chicoutimi sur la rive nord du Saguenay, cette contrée escarpée forme une bande tampon entre la région de Falardeau et le fond ouest du territoire litigieux réclamé par le Conseil politique des Escoumins. Vu la relative proximité des deux régions, l'on est appelé alors à se demander si des liens possibles d'utilisation commune de ces espaces par des chasseurs de l'une ou l'autre localité, soit Falardeau et les Escoumins, peuvent être établis (voir la *CARTE C* ci-après).

La réponse s'avère négative si l'on en juge par une réalité géophysique d'évidence : le massif des Monts-Valin qui forme un obstacle quasi insurmontable, sinon trop exigeant en temps et en effort pour ouvrir l'accès à ce territoire dans un axe ouest-est de Falardeau vers les emplacements habituellement exploités par les chasseurs des Escoumins. Il faut comprendre que ce plateau couvre une superficie imposante au nord-est de Chicoutimi depuis la rivière Saint-Marguerite jusqu'à la Shipshaw et que son drainage se fait d'ouest en est vers le Saint-Laurent d'une part et que, sur son flanc opposé à l'ouest, ses bassins versants se déversent dans une direction entièrement différente, soit du nord au sud, vers le Saguenay et le lac Saint-Jean.

¹⁹⁸ C.-G. Coquart, *Relations des Jésuites*, 5 avril 1750, (Twaites, vol. 69, p. 106, 108 – [1896] 1900).

Pourtant, quelques voies pénétrables méritent d'être envisagées. De Saint-Fulgence, on entrevoit un couloir qui permette d'aborder le terrain accidenté des Monts-Valin et par conséquent au réseau hydrographique entourant les lacs Moncouche, Poulin-Courval et Laflamme. Depuis le Saguenay, la voie de départ la plus évidente est celle de la rivière Valin localisée légèrement en amont de la localité. Cette dernière joint la rivière Saint-Louis ou encore la rivière aux Canots, ce qui permet alors de remonter vers le nord jusqu'au lac Moncouche et de là aux autres lacs d'importance de la région. Il convient de signaler qu'il est également possible depuis Falardeau d'atteindre Moncouche par les deux réseaux hydrographiques d'accès (Valin et Saint-Louis). Il suffit de traverser, dans la proximité sud-est de Falardeau, le lac Grenon (Charles) jusqu'à sa décharge pour prendre une petite rivière qui conduit à la rivière Valin et, de là, suivre l'itinéraire déjà décrit pour accéder au lac Moncouche. Par ailleurs, il a été démontré précédemment que les familles stationnées à Falardeau (lac Sébastien) investissaient plutôt les terres localisées plus au nord à proximité des lacs Onatchiway et Pamouscachiou.

Il ressort que tout ce territoire aurait été sous utilisé et n'aurait offert finalement que peu d'occasions de rencontres et d'échanges entre des chasseurs chicoutimiens opérant en zone limitrophe et les chasseurs rattachés aux Escoumins en raison principalement de cette géographie fortement accidentée.

La boucle bouclée

Les archives ne manquent pas de souligner sur la longue durée la présence marquante des Papinachois (ou Montagnais) des Îlets-Jérémie / Betsiamites tout au long du parcours historique colonial anglais dans cette grande zone nord-côtière. Quelques exemples seulement sont proposés pour souligner toute la régularité de fréquentation --même que quelques familles s'y établiront mais de façon transitoire-- du secteur frontal de cette côte par le puissant voisin papinachois. À la consultation de nombreuses sources, le lecteur garde l'impression que les familles montagnaises de Betsiamites dont les activités sont reliées principalement à la mer ont agi durant de nombreuses décennies comme si le secteur des Escoumins constituait une succursale territoriale maritime.

Le projet par des chasseurs de Betsiamites d'établir une réserve dès 1847 dans la proximité des Escoumins est exemplaire à cet égard. En raison de la présence d'un grand nombre de chasseurs montagnais de loups-marins dans la région des Escoumins qui proviennent de Betsiamites, une demande d'une *réserve* à Bon-Désir, situé légèrement en amont, devient un objectif vital pour les missionnaires oblats qui calculent y centrer leur

établissement permanent pour leurs missions montagnaises nord-côtières¹⁹⁹. En février 1850, l'évêque de Québec intercédéra en faveur de ces familles montagnaises directement au Gouverneur Lord Elgin sur un projet d'une réserve à Bon-Désir²⁰⁰. Et comme on juge que Bon-Désir offre des possibilités agricoles supérieures à tout autre terrain d'aval sur cette côte, c'est donc à «*Bon désir... que les Sauvages [de Betsiamites] feroient leur principale demeure : ils ne resideroient sur leur territoire qu'ils demandent dans leur pétition [soit celui projeté originalement entre les rivières aux Outardes et Betsiamites] que pour le temps de la chasse et de la pêche [en été]*».

En 1861, c'est la réserve de Betsiamites qui sera mise sur pied et la pétition pour une réserve d'hiver à Bon-Désir sera provisoirement remise. On retient donc que le projet initial d'une réserve dans le secteur des Escoumins est une initiative des Montagnais de Betsiamites qui y chassaient --le territoire est donc entièrement ouvert-- et qui prévoyaient en faire leur port d'attache principal. Reste que la réserve de Betsiamites drainera les deux tiers de la population des Escoumins dans les années 1860. Une circulation répétée des familles des Escoumins et de Betsiamites suivra. Les relations cordiales entretenues entre les deux communautés expliquent cette perméabilité des échanges et des déplacements. D'autres raisons de ces visites continues peuvent aussi être évoquées. Par exemple, les archives de la Compagnie de la Baie d'Hudson signalent que durant toute la seconde partie du 19^e siècle, les chasseurs des Escoumins n'ont cessé de venir transiger et s'approvisionner à leur poste des Îlets-Jérémie d'abord puis à celui de Betsiamites au moment de son implantation en 1859²⁰¹. Les passages de ces chasseurs à Betsiamites pouvaient s'effectuer plusieurs fois et à tout moment de l'année vu la distance relativement courte entre les deux localités et les incursions plus ou moins brèves de ces «*domiciliés*» de la côte dans un hinterland de proximité.

Il a été vu qu'une mobilité aussi appuyée à l'intérieur des territoires étudiés --en particulier la perméabilité territoriale observée dans le triangle saguenéen-- pouvait se prêter à une grande pluralité d'échanges (trocs, collaborations, alliances diverses) entre groupes

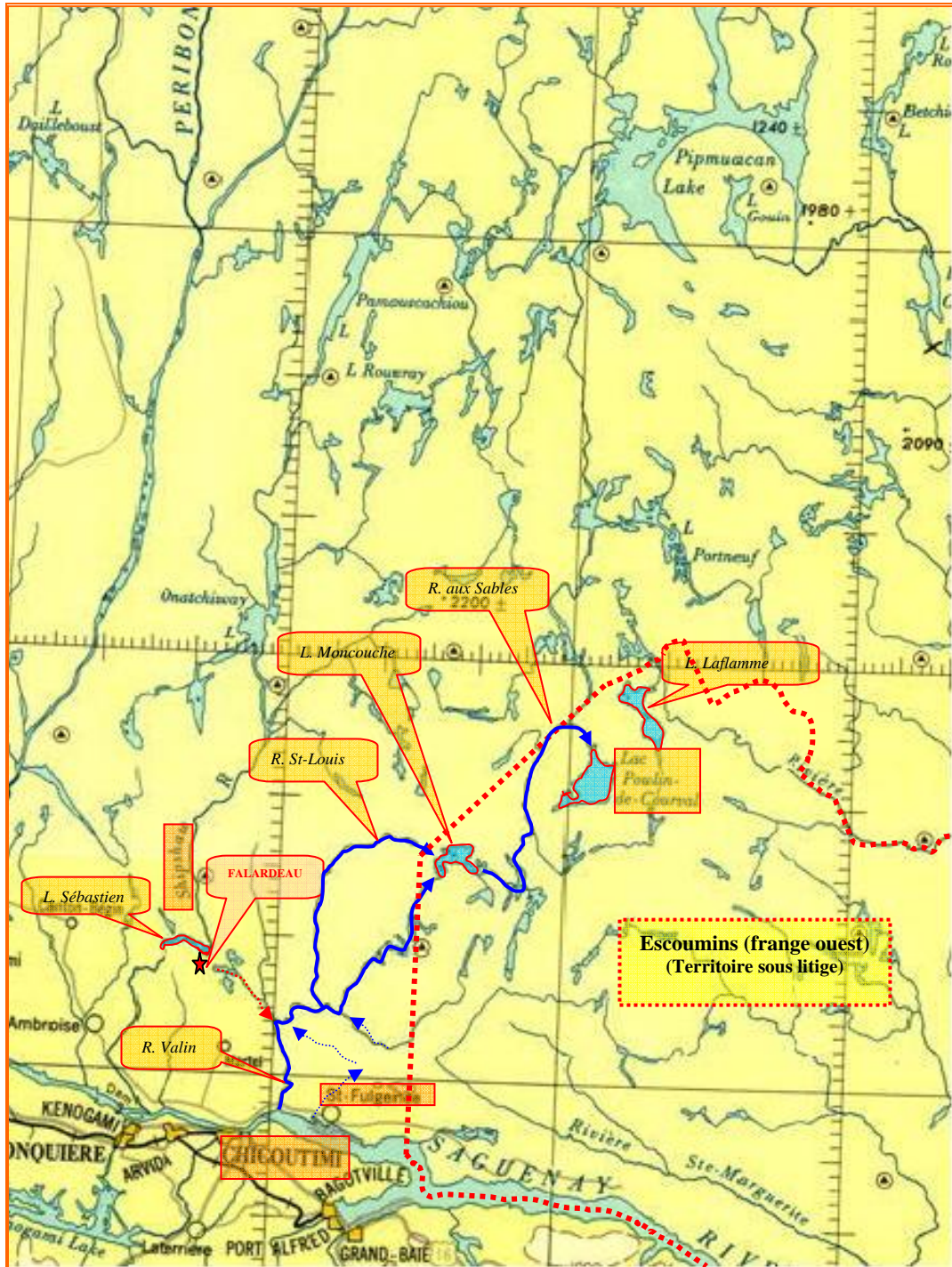
¹⁹⁹ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 23, p. 136-8, «Mgr Turgeon / Père Durocher», 24 décembre 1849. Quittant Grande-Baie au Saguenay où ils avaient leur permanence, les missionnaires oblats s'établiront en 1851 aux Escoumins, légèrement en aval de Bon-Désir (Louis Babel, Charles Arnaud *et al*, *Journal de nos missions montagnaises (Betshiamits)*, [1869-1896], Fonds de la Paroisse Notre-Dame-de-Betsiamites (Manuscrit copié de la Société historique du Saguenay et vérifié par Victor Tremblay, prêtre archiviste, en 1949), [«Lettre de R. P. Arnaud au P. Aubert, ass. du Sup. général à Paris»], p.21 (p.29 au manuscrit).

²⁰⁰ *Archives de l'Archevêché de Québec*, Registre des Lettres, vol. 23, p. 175-7, «Mgr Turgeon / Lord Elgin», 14 février 1850.

²⁰¹ Voir les références relatives aux documents provenant des commis de traite à l'emploi de la Compagnie de la Baie d'Hudson (BANc : Série MG 20 (HBC), B 17A1-3, B 17B1 et B 90C1 – [*Journal et Correspondance des poste des Îlets-Jérémie et de Betsiamites : 1845-1879*]) rapportées dans Jacques Frenette, «Frank G. Speck et la distribution géographique des bandes montagnaises au Saguenay – Lac-Saint-Jean et sur la Côte-Nord : l'ABC de l'HBC», *Recherches amérindiennes au Québec*, Vol. 19, no 1 (1989) : p. 42.

familiaux de provenances multiples. Les familles de Betsiamites, autant celles associées à la côte que celles actives dans le profond hinterland, ne sont pas étrangères à l'éclosion de toutes ces formes possibles de mixité. La grande filière hydrographique papinachoise aura alimenté cette socialisation montagnaise à grande échelle. Les «*Sauvages des terres*» auront été les agents de liaison de ce réseau montagnais par l'hinterland et ceux de la mer par la filière maritime côtière. Les deux cultures professionnelles assurent cette circularité du grand circuit hydrographique papinachois chacune sur leur axe dans un aller-retour auquel se greffent des liens indissociables avec le lac Saint-Jean et son tracé jusqu'au haut de la Péribonka. De la sorte, la boucle se trouve bouclée (voir la *CARTE D* ci-après).

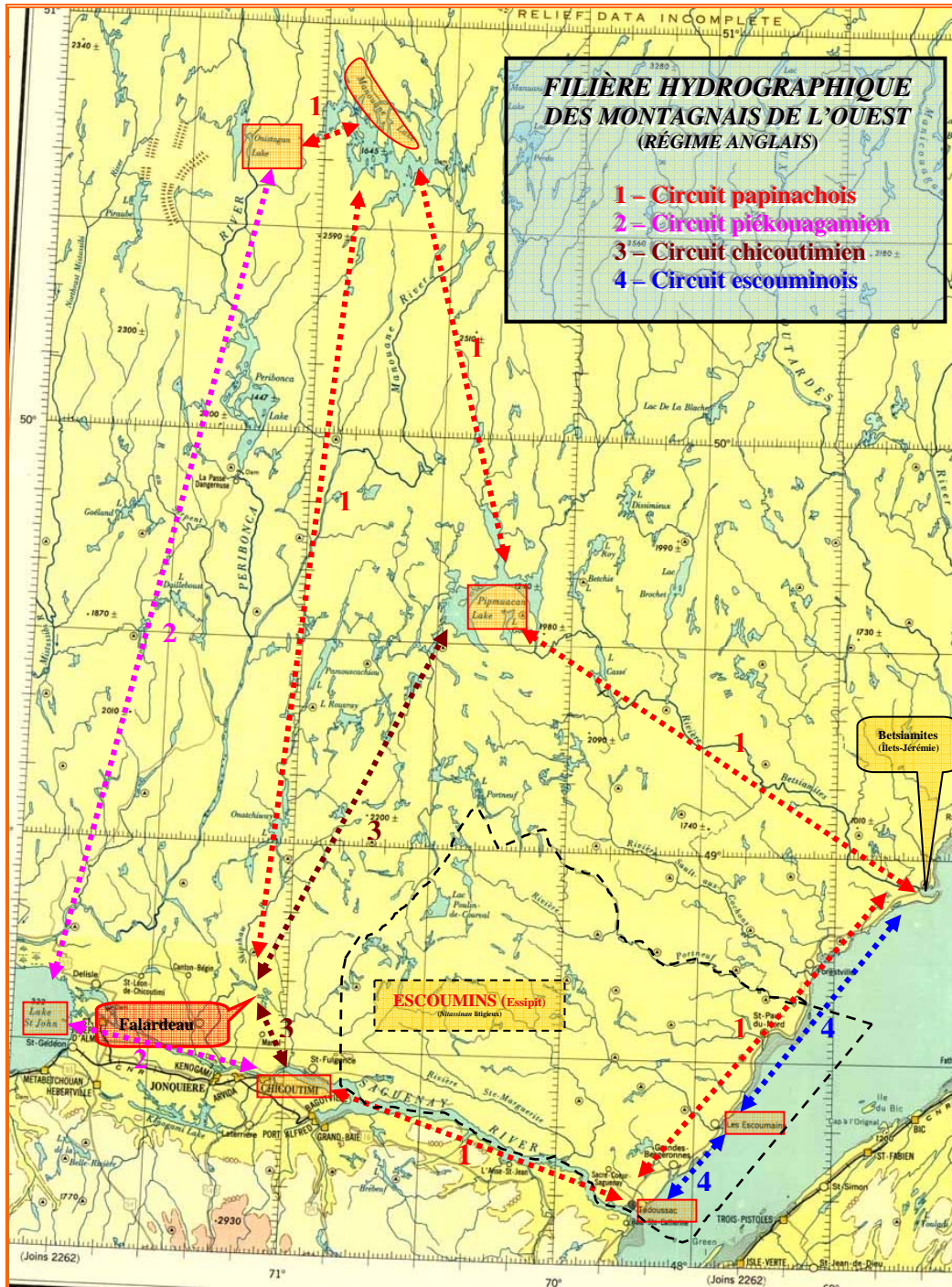
Si Betsiamites sert de point d'ancrage pour les deux groupes papinachois, Chicoutimi quant à elle offre un lieu de convergence où les échanges s'établissent entre Indiens dits *Montagnais* et autres alliés culturels (entre autres des Mistassins, des Naskapis et des Abénaquis). Des rapports répétés sont donc plausibles et inévitables entre ces familles de Betsiamites parcourant sur une base quasi annuelle par l'itinéraire de l'hinterland les campements de Manouane, de Shipshaw et de Chicoutimi ou encore par l'autre tracé, celui de la côte, ceux des Escoumins, de Tadoussac et de Chicoutimi, voire au besoin de Falardeau. Pour ce qui touche les Indiens implantés dans cette dernière localité, il ressort, qu'à l'exception des familles Xavier, la documentation historique du Régime anglais n'a pu fournir d'attache historique parentale concluante par l'établissement de racines indiennes historiques avec des membres affiliés aux réserves reconnues de Betsiamites, de Pointe-Bleue ou encore des Escoumins.



CARTE C

Possibilité d'accès hydrographique au territoire des Escoumins depuis le Saguenay via les rivières Valin, Saint-Louis et aux Sables.

[Carte topographique contemporaine :] Saguenay River (Québec), détail, Department of Mines and Resources (Mines, Forests and Scientific Branch), Ottawa, Canada, 2222, Échelle : 1 : 1 000 000, 1949 (U. Laval, QC – Centre Géo / Stat) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]



CARTE D

Axes de circulation entre les principales localités du grand réseau hydrographique des Montagnais de l'Ouest sous le Régime anglais. À remarquer la filière papinachoïse (Ilets-Jérémie / Betsiamites) qui, par l'intermédiaire des «*Sauvages des terres*» (hinterland) et des «*Montagnais de la mer*» (circulation nord-côtière), contribue grandement aux différentes formes de mixités et de socialisation montagnaises observées sur le terrain.

[Carte topographique contemporaine :] Saguenay River (Québec), détail, Dept of Mines and Resources (Mines, Forests and Scientific Branch), Ottawa, Canada, 2222, Échelle : 1 : 1 000 000, 1949 (U. Laval, QC – Centre Géo / Stat) [Retouches : (Couleur ou graphisme pour localisation)]

Note : En superposition de ce fond de carte topographique utilisé, les limites du territoire litigieux revendiqué par Essipit (v. les traits noirs discontinus) ont été reproduites à partir du document cartographique émis par le Conseil politique des Escoumins (Essipit) et intitulé «*Nitassinan de la Première Nation d'Essipit*» (Conseil de bande Essipit) (Préparé par : Conseil de bande de Betsiamites – Secteur Négociations [Mamuitun]). Nitassinan de la Première Nation d'Essipit, Mars 2002 - Photocartothèque québécoise --- Document public disponible sur Internet : voir à Mamuitun - Entente de principe - Gouv. du Québec / Premières Nations de Mamuitun – 31 mars 2004).

Conclusions

Thématique examinée :

«*Sur la présumée existence de liens d'ethnicité ou de territorialité entre Falardeau (Saguenay) et les Escoumins sous le Régime anglais*»

- Sur la question des *familles établies à l'extérieur de la réserve* :

Comme suite à la création d'une réserve autochtone à Pointe-Bleue devant regrouper tous les Indiens nomadisant dans les secteurs piékouagamiens (lac Saint-Jean) et saguenéens (Chicoutimi), un certain nombre de familles dites montagnaises ont évolué hors les limites fixées de cette réduction pour demeurer en lien et à proximité des aires de chasse et de piégeage. C'est le cas des Xavier établis à Falardeau (lac Sébastien) au nord de Chicoutimi dont le territoire de chasse et de piégeage s'étend sur toute l'étendue de la rivière Shipshaw (campements d'hiver des lacs Onatchiway et Pamouscachiou) sous le Régime anglais (deuxième moitié du 19^e siècle documentée toutefois).

- Sur la question de l'**ethnicité** :

Malgré une présence répétée et souvent persistante des familles nomades en provenance des Îlets-Jérémie / Betsiamites dans la région de Chicoutimi surtout et sur certaines franges de la Piékouagamie (lac Saint-Jean), cette forte mobilité hydrographique *papinachoise* tous azimuts accentuée par la grande perméabilité des territoires de chasse (Saguenay / Tadoussac / Escoumins) et devant entraîner une pluralité d'échanges (partenariat, entraide et autres mixités) chez les populations impliquées (chicoutimiennes et escoumines dans le présent cas), il ressort que les sources ne donnent aucune occasion de jumeler des liens discernables de parentalité entre des familles ou des individus d'ascendance indienne ou mixte de Falardeau et des Escoumins sous le Régime anglais.

- Sur la question de la **territorialité** :

De même, aucun lien territorial direct entre Falardeau et les aires de chasse historiquement fréquentées par les familles agrégées aux Escoumins n'a pu être détecté par la documentation archivistique sous le Régime anglais. Des dissemblances culturelles marquées (activités de chasse et de piégeage d'hinterland pour les familles de Falardeau *versus* pratique de chasse principalement maritime pour celles des Escoumins) de même que l'accessibilité

limitée en raison des réseaux hydrographiques distants et divergents (bassins versants saguenéens de la Shipshaw *versus* ceux de la haute Côte-Nord) et d'un territoire fort accidenté (zone tampon du Massif des Monts-Valin pour les secteurs les plus limitrophes des territoires respectifs) ont fortement limité sinon rendu improbables les occasions d'échange et de mixité entre les deux communautés en cause.
